

Exécutions extrajudiciaires en province de Bujumbura

La Justice et les autres mécanismes de protection au point mort en pleine fièvre pré-électorale



Dans un point de presse, Pierre Nkurikiye, Porte-Parole de la police (photo en haut à droite) montre à la presse des prévenus rebelles menottés (en bas de sa photo) mais il ne dit rien sur les atrocités et les exécutions extrajudiciaires commises par les policiers et les miliciens imbonerakure (images à gauche)

Pour nous contacter

WhatsApp : +33 7 81 44 33 08
E-Mail : bulletinjustice@sostortureburundi.org

Editorial

En février dernier, un drame a frappé trois communes de la province Bujumbura à savoir Kanyosha, Isale et Nyabiraba suite à un affrontement sanglant entre un groupe armé et les forces de l'ordre appuyés par des miliciens imbonerakure. Puis, une vague d'arrestations arbitraires des membres du parti CNL d'Agathon Rwasa a suivi dans les mêmes communes.

Cette mystérieuse rébellion « venue de la RDC », selon Pierre Nkurikiye, Porte-Parole de la police, et qui se manifeste soudainement dans l'arrière-pays à Bujumbura rural pour perturber les élections, serait une pure et simple mise en scène du pouvoir CNDD-FDD. En effet, selon certaines organisations de défense des droits de l'homme et médias, l'objectif de ce montage est d'imputer la « rébellion » au parti CNL d'Agathon Rwasa et de déclencher la chasse à l'homme ainsi que des arrestations arbitraires de ses membres à quelques mois des scrutins de mai 2020. Autrement dit, le CNDD-FDD jouerait ses dernières cartes pour mettre les bâtons dans les roues à son principal challenger, le CNL dirigé par Agathon Rwasa.

Certes, de tels scénarii d'exécutions extrajudiciaires ont prévalu antérieurement en périodes électorales. Mais, ce qui a changé entre-temps en 2020 est que la Justice et les autres mécanismes de protection, qui servaient de palliatif à la dérive totalitaire du régime CNDD-FDD jusqu'en 2015 sont désormais au point mort avec la crise du troisième mandat du président Pierre Nkurunziza.

Cette situation est illustrée notamment par la Justice qui garde son silence face aux allégations d'exécutions extrajudiciaires de Bujumbura rural par les forces de l'ordre appuyées par les miliciens Imbonerakure transformés avec le temps en « auxiliaires » de la police. La CNIDH et l'Ombudsman observent le même silence de mort alors qu'il y a cinq ans, les deux institutions nationales prenaient position face aux graves violations des droits humains et étaient beaucoup sollicitées par les victimes. Les organisations de la société civile sont radiées depuis 2015, des défenseurs sont condamnés à de lourdes peines d'emprisonnement, les journalistes en mission de reportage de Iwacu en octobre 2019 sont emprisonnés arbitrairement, la presse étrangère n'est plus en mesure de mener des investigations sur le terrain au Burundi, etc.

En cette période de fièvre pré-électorale, le risque d'éclatement des violences et des atrocités graves, comme celles de Bujumbura rural, à l'abri des projecteurs de l'actualité reste potentiellement élevé. Bien plus, l'Office de Haut-Commissariat pour les Droits de l'Homme a fermé son bureau depuis février 2019, le Burundi s'est retiré du Statut de Rome régissant la CPI depuis le 27 octobre 2017 et les auteurs potentiels des crimes se voient à l'abri des poursuites internationales après ce retrait. Enfin, certaines ONGs internationales impliquées dans la protection des droits humains et la promotion de la bonne gouvernance ont déjà plié bagage.

Dans cette nouvelle édition, votre bulletin de Justice se penche sur cette problématique en se basant sur les récentes exécutions extrajudiciaires de Bujumbura dans le contexte électoral pour alerter l'opinion et les acteurs influents sur l'urgence de prévenir le pire.

La Rédaction

Une mystérieuse rébellion en provenance de la RDC dans la province de Bujumbura rural



Eléments du groupe armé appréhendés et présentés dans les médias par P. Nkurikiye

La version officielle des faits est livrée par le Porte-Parole du Ministère de la sécurité publique, Pierre Nkurikiye qui s'est adressé à la presse le 25 février 2020 :

Mercredi le 19 février 2020, indique-t-il, sur la colline Bona à Rushubi en commune Isale de Bujumbura, un groupe de malfaiteurs est apparu. La population a alerté les forces de l'ordre sur la présence

d'un groupe armé. Il poursuit en indiquant que les forces de l'ordre ont intervenu pour mettre le groupe rebelle hors d'état de nuire. Un membre de ce groupe a trouvé la mort au cours de cette intervention et des armes ont été saisies. Mais deux policiers ont été blessés dont un qui a rendu l'âme le soir même, précise-t-il.

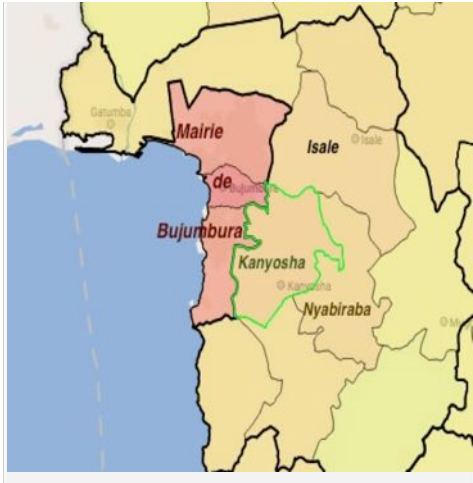
Le lendemain, jeudi, le 20 février 2020, poursuit-il, au cours des opérations de poursuite de ces malfaiteurs, une arme a été saisie ainsi que des chargeurs sur les collines Nyambuye et Nyarushinge dans la même commune d'Isale.

Le vendredi 21 février 2020, deux autres personnes ont été appréhendées à Muyira en commune Kanyosha, précise-t-il. Le samedi 22 février 2020, poursuit-il, sur la colline Musumba en commune Nyabiraba, trois rebelles ont trouvé la mort au cours des opérations de poursuite et leurs armes ont été saisies. Le dimanche 23 février 2020, sur la colline Kinyenkonge en commune Nyabiraba, les forces de l'ordre ont continué les poursuites contre ce groupe armé au cours desquelles des morts ont été enregistrés et des armes ont été saisies.

Le bilan, conclut Pierre Nkurikiye, est de 22 rebelles qui ont trouvé la mort dont un enseignant du Lycée Maranatha qui était le chef de file du groupe. Six malfaiteurs ont été appréhendés et du matériel dont 12 fusils, 1 de type mi- Kalachnikov, 1 fusil de type FAL et 10 fusils Kalachnikov, une grenade, des appareils de transmission. Lors du premier contact avec les forces de l'ordre, ils ont été dispersés. Ils sont venus de la RDC un à un et ils se sont rassemblés sur cette colline.¹

¹ <https://www.youtube.com/watch?v=w5IIxZlVJMc&pbjreload=10>

Une pseudo-rébellion pour prendre au piège le CNL d'Agathon Rwasa à la veille des élections ?



Les trois communes Nyabiraba, Kanyosha et Isale ciblées par les présumés rebelles à plus de 20Km de la frontière avec la RDC

Les affrontements se sont déroulés dans les communes de Nyabiraba, Kanyosha et Isale de la province Bujumbura rural situées à plus d'une vingtaine de Km de la frontière avec la RDC où les quelques dizaines de rebelles, n'avaient manifestement ni zones de repli ni complicité de la population locale pour se camoufler parmi les civils.

Selon Pierre Nkurikiye, l'objectif de ces « malfaiteurs » est de profiter du contexte électoral où la population est moins vigilante pour commettre leurs forfaits « chaque fois qu'il y a un événement important dans le pays, de pareils groupes

surgissent pour détourner l'attention de la population »²

Cependant, les organisations de défense des droits de l'homme et les médias dénoncent la main du pouvoir CNDD-FDD dans la mise en scène de cette pseudo-rébellion pour prendre au piège le parti « Conseil National de la Liberté » (CNL) d'Agathon Rwasa, considéré comme principal opposant du CNDD-FDD au pouvoir représenté par Evariste Ndayishimiye.³

C'est ainsi que la Ligue Burundaise des Droits de l'Homme (ITEKA) affirme que « depuis la deuxième quinzaine du mois de janvier 2020, elle a été informée d'un regroupement et d'armement des jeunes Imbonerakure dans la localité de Kajeke du côté de la forêt de Rukoko dans le but d'entacher le parti CNL. Ces jeunes Imbonerakure provenaient de Buringa et Kagwema en commune Gihanga, province Bubanza »⁴

Quant à la Radio Publique Africaine (RPA), elle précise qu' « Il s'agit pour la plupart des Imbonerakure et des proches du parti Cndd-Fdd. Ils auraient été recrutés et payés pour semer des troubles en se faisant passer pour des membres du parti CNL. Ils auraient été

² <http://www.rtnb.bi/fr/art.php?idapi=4/0/178>

³ <http://theelectionnetwork.com/2020/02/27/violence-plagues-burundi-ahead-of-elections/>

⁴ <https://ligue-iteka.bi/wp-content/uploads/2020/02/Declaration-execution-extra-Buja-rural-25-fev-2020.pdf>

éliminés parce ce qu'ils étaient en train d'être démasqués. Ils étaient au nombre de 105 et étaient composés d'Imbonerakure en provenance de différentes communes de la province Bujumbura. Ce sont eux qui ont attaqué dans les différentes localités de cette province Bujumbura »⁵

Ce qui reste fort surprenant est la vague d'arrestations arbitraires des membres du CNL qui a suivi alors que le Porte-parole de la Police n'a mentionné nulle part le lien entre le groupe armé et le parti CNL.

La Ligue Iteka évoque une vingtaine de personnes arrêtées dont Félix Ndikuriyo, responsable collinaire dudit parti et originaire de la colline Kiziba, commune Mubimbi qui a succombé à la suite des actes de torture au cachot du commissariat communal de police de Mubimbi accusé d'appartenir aux groupes rebelles.⁶

L'édition du journal Iwacu du 9 mars 2020 mentionnait au moins 35 membres du parti d'Agathon Rwaswa en clandestinité depuis le soir du 19 février à Rushubi en commune Isale dont des fonctionnaires de l'Etat, représentants du CNL aux différents niveaux de la commune.⁷

Il est fort préoccupant que la Justice reste passive face à ces allégations d'exécutions extrajudiciaires des éléments du groupe armé dont les objectifs ne sont pas clairement établis par la police et d'arrestations arbitraires des militants du CNL. Autrefois, le Ministère public sortait de son mutisme pour éclairer l'opinion sur les violations commises ou annoncer la mise sur pied des commissions d'enquête ad hoc plus ou moins dissuasives. La CNIDH et l'Ombudsman observent le même silence de mort alors qu'il y a cinq ans, les deux institutions nationales prenaient position face aux graves allégations de violations des droits humains et étaient beaucoup sollicitées par les victimes.

Tout porte à justifier ainsi le cri d'alarme des membres du CNL qui déclarent que la vague d'arrestations arbitraires et de violence cible leur parti à l'approche des élections de 2020. Agathon Rwaswa, président du CNL est le principal challenger de Evariste Ndayishimiye, candidat du parti au pouvoir CNDD-FDD d'où la volonté du parti au pouvoir de créer un environnement politique malsain à travers l'apparition du groupe armé ayant servi de prétexte dans l'arrestation injustifiée de 23 de ses dirigeants locaux, indique Thérance Manirambona, Porte-Parole du CNL.⁸

⁵ <https://www.rpa.bi/index.php/2011-08-15-07-10-58/politique/item/7611-arrestations-en-cascade-des-militants-du-parti-cnl-en-zone-rubirizi>

⁶ <https://ligue-iteka.bi/wp-content/uploads/2020/02/Declaration-execution-extra-Buja-rural-25-fev-2020.pdf>

⁷ <https://www.iwacu-burundi.org/attaque-rebelle-a-bujumbura-criminels-armes-et-inyankamugayo-bonnet-blanc-et-blanc-bonnet/>

⁸ <http://theelectionnetwork.com/2020/02/27/violence-plagues-burundi-ahead-of-elections/>

Des actes horribles de traitements cruels, inhumains ou dégradant y compris des exécutions extrajudiciaires au mépris de la loi



La police et les imbonerakure à l'œuvre dans la chasse des rebelles dont la plupart sont ligotés et tués

Dans son point de presse déjà mentionnée du 25 février 2020, le Porte-Parole de la Police, Pierre Nkurikiye a comblé d'éloges, la population pour avoir bien collaboré avec la police dans les trois communes de Bujumbura où le groupe armé est apparu.

Cependant, ces compliments ont masqué des cas flagrants de torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants y compris des exécutions extrajudiciaires perpétrées par les forces de l'ordre en complicité avec des miliciens Imbonerakure. C'est ainsi que sur des réseaux sociaux, des images ont circulé montrant des hommes à moitié nus, en train d'être battus ou couchés sur le ventre.

Des témoignages recueillis par SOS Médias Burundi indiquent que ces images ont été prises dans la localité

On y voit des individus présentés par des habitants comme des jeunes Imbonerakure (certains en t-shirts du parti au pouvoir, le CNDD-FDD) entrain de tabasser ou essayant d'étrangler les personnes interpellées.⁹

⁹ <https://www.sosmediasburundi.org/2020/02/26/la-police-a-reellement-tue-qui-dans-la-province-de-bujumbura/>

Sur son compte tweeter¹⁰, Pacifique Nininahazwe, Défenseur burundais des droits de l'homme ; président de l'Organisation Forum pour la Conscience et de Développement (FOCODE) et Président de la Campagne dite « Nondeza » donne la lumière sur le lien entre certains membres du groupe armé et le pouvoir CNDD-FDD. Ces derniers ont été interceptés par les Imbonerakure, ligotés, torturés puis exécutés.

Il apporte notamment des précisions d'identification de l'enseignant, présumé chef de file du groupe : « *L'enseignant cité par le Porte-Parole Pierre Nkurikiye s'appelle Jean-Bosco Minani, directeur d'internat au campus Gutekunst du Lycée Maranatha de Kivoga. Ancien combattant des FNL. Il est membre de l'Eglise adventiste, branche pro-Cnnd-Fdd et serait un agent du SNR. Chef de la bande armée. Il a été arrêté à Nyabiraba, ligoté et tué. Une fiche de demande de congé qu'il avait remplie indique qu'il devait s'absenter du 19 février au 10 mars 2020.* » Autrement dit, il ne pouvait pas venir de la RDC alors que la veille de l'attaque, le 18 février 2020, il était supposé être à l'école.

Un autre présumé rebelle, poursuit Pacifique Nininahazwe, s'appelle « *Claude Niyonkuru. 30 ans, père de 2 enfants. Ancien combattant des FNL, il était converti en milicien Imbonerakure de Gihosha rural. Des mois avant l'attaque, il avait disparu de Gihosha. Il a été arrêté à Nyabiraba le 23 février 2020 et tué.* » Le même sort est réservé à « *Issa Ndikumana. 34 ans, père de 2 enfants, ancien combattant du Cnnd-FDD. Il fut militaire dans la FDN de 2005 à 2009. Il était milicien Imbonerakure de Buterere en mairie de Bujumbura. Il était également agent du SNR. Il a été ligoté, tabassé et tué.* », précise Pacifique Nininahazwe.

Le journal SOS-Médias Burundi évoque un témoignage sous couvert d'anonymat pour des raisons de sécurité selon lequel les personnes exécutées ont été enterrées sur la colline de recensement de Kinama en zone et commune de Nyabiraba. « *Nous les avons enterrées là-bas même parce qu'on n'avait pas d'autres choix* », nous a-t-il expliqué.¹¹

La Ligue Iteka dénonce « *des crimes graves de droit international tels que des exécutions extrajudiciaires, des assassinats ciblés, des disparitions forcées, des actes de torture et des violences sexuelles. En outre, d'autres formes de mauvais traitements, inhumains ou dégradants ainsi que des arrestations et détentions arbitraires ont été enregistrées* ». ¹²

¹⁰ <https://twitter.com/pnininahazwe/status/1235214452150145024>

¹¹ <https://www.sosmediasburundi.org/2020/02/26/la-police-a-reellement-tue-qui-dans-la-province-de-bujumbura/>

¹² <https://ligue-iteka.bi/wp-content/uploads/2020/02/Declaration-execution-extra-Buja-rural-25-fev-2020.pdf>

Il convient de rappeler que le code pénal burundais¹³, dans son article 210, dispose qu' « aucune circonstance, quelle qu'elle soit, qu'il s'agisse de l'état de guerre ou de la menace de guerre, d'instabilité politique intérieure ou de tout autre état d'exception, ne peut être invoquée pour justifier la torture et peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants. L'ordre supérieur ou d'une autorité politique ne peut être invoqué pour justifier la torture. »

Puis, l'article 209 prévoit une peine de 20 ans de servitude pénale lorsque la torture et les autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants ont entraîné une mutilation ou une infirmité permanente ou lorsqu'elle est accompagnée d'agression sexuelle. Il est puni d'une servitude pénale à perpétuité lorsqu'elle a entraîné la mort de la victime.

Quant aux exécutions extrajudiciaires, il s'agit d' « un crime qui viole un des droits le plus fondamentaux de l'homme qui est le droit à la vie. En général, ce crime est exécuté directement par l'ordre de l'État ou bien avec son consentement implicite. Généralement les auteurs de ce crime sont les agents gouvernementaux ou des membres des groupes qui sont sous le contrôle direct ou indirect de l'État. Dans ce cas, les victimes sont parfois disparues avant d'être tuées, et dans certains cas, ce crime se produit lors d'une détention arbitraire. Ces personnes peuvent être également assassinées dans les rues ou même dans leurs propres maisons. » .¹⁴

Les États ont l'obligation de promouvoir et de protéger le droit à la vie, et de traduire en justice les responsables d'exécutions extrajudiciaires. Dans le cadre d'un conflit armé et dans certaines circonstances, les exécutions extrajudiciaires peuvent être considérées comme un crime de guerre.¹⁵

Au Burundi, le droit à la vie est protégé par plusieurs traités internationaux signés ou ratifiés par l'Etat notamment : la Déclaration universelle des droits de l'homme (1948) ; le Pacte international relatif aux droits civils et politiques (1966) ; les Conventions de Genève (1949) ; la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples (1981) etc.

¹³ Loi N°1/ 27 du 29 décembre 2017 portant révision du Code pénal réprime le crime de Torture et autre traitements cruels, inhumains ou dégradants.

¹⁴ <https://www.theses.fr/2011NAN20015>

¹⁵ <https://trialinternational.org/fr/topics-post/executions-extrajudiciaires/>

La Commission d'enquête des Nations Unies sur le Burundi tire sur la sonnette d'alarme

En cette période de fièvre pré-électorale, le risque d'éclatement des violences et des atrocités graves, comme celles de Bujumbura rural, à l'abri des projecteurs de l'actualité reste potentiellement élevé. Bien plus, l'Office de Haut-Commissariat pour les Droits de l'Homme a fermé son bureau depuis février 2019, le Burundi s'est retiré du Statut de Rome régissant la CPI depuis le 27 octobre 2017 et les auteurs potentiels des crimes se voient à l'abri des poursuites internationales après ce retrait. ***Et pour encourager les auteurs des crimes internationaux en cours au Burundi, le régime en place a prévu à l'article 50 de la Constitution de juin 2018 qu'aucun burundais ne saurait être extradé pour être jugé en dehors du Burundi.*** Puis, certaines ONGs internationales impliquées dans la protection des droits humains et la promotion de la bonne gouvernance ont déjà plié bagage et d'autres comme la FIDH, HRW, Amnesty International, qui, sont dans l'impossibilité de mener des investigations de violations des droits humains sur le terrain à travers des représentations sur place comme en 2015 ou 2016.

Lors du dernier débat interactif tenu le 9 mars 2020¹⁶ à Genève par le Conseil des Droits de l'Homme avec la Commission d'enquête des Nations Unies sur le Burundi, le Président de cette Commission, Doudou Diène, est largement revenu sur le contexte électoral sensible au Burundi en rappelant que les huit facteurs de risque communs aux atrocités criminelles établis dans le rapport de septembre 2019¹⁷ sur le Burundi restent d'actualité.

Il a notamment évoqué les deuxième et troisième facteurs de risque, qui sont relatifs au climat général d'impunité pour les violations graves des droits de l'homme récentes et plus anciennes et à la faiblesse des structures étatiques, en épinglant le fait que les *Imbonerakure* continuent de bénéficier d'une impunité totale.

Le Président de la Commission déplore aussi que l'espace accordé à la société civile et aux médias libres, diversifiés et indépendants s'est radicalement réduit au Burundi : le Gouvernement avait intensifié la censure des médias en leur imposant, sans concertation préalable, un « Code de bonne conduite des médias et des journalistes en période électorale 2020 ». D'autre part, le Gouvernement continue à instrumentaliser le système judiciaire afin de museler la société civile et les médias, des défenseurs des droits de l'homme restent détenus de manière arbitraire.

¹⁶ <https://www.ohchr.org/FR/HRBodies/HRC/Pages/NewsDetail.aspx?NewsID=25694&LangID=F>

¹⁷ https://www.ohchr.org/Documents/HRBodies/HRCouncil/CoIBurundi/ReportHRC42/A_HRC_42_CRP2_EN.pdf

Ce qui est encore plus préoccupant est l'indifférence ou la réticence de certains États membres de l'ONU à agir alors que le Burundi n'assume manifestement pas sa responsabilité de protéger sa population contre les risques d'atrocités criminelles, a regretté Monsieur Doudou Diène.

Conclusion

A l'approche des élections de mai 2020, le climat socio-politique et sécuritaire se détériore au Burundi. La fièvre électorale monte et s'accompagne de violations graves des droits de l'homme illustrées notamment par le récent carnage de Bujumbura où des exécutions extrajudiciaires sont commises au grand jour par les forces de l'ordre et les miliciens Imbonerakure en toute impunité.

La Justice et les autres structures étatiques de protection comme les Institutions Nationales des Droits de l'Homme sont dans une léthargie préoccupante tandis que la société civile et les médias qui ont la vocation d'informer le public et mener un plaidoyer pour le respect des droits sont muselés par un Exécutif déterminé à restreindre au maximum l'espace démocratique.

A l'échelle internationale, le Burundi ne coopère plus avec les organes chargés des droits de l'homme comme le Haut-Commissariat des Nations Unies des aux Droits de l'Homme, les organes de traités des Nations Unies et il s'est retiré du Statut de Rome régissant la CPI.

Les huit facteurs de risque communs aux atrocités criminelles établis par la Commission d'enquête des Nations Unies devaient interpeller les acteurs influents de la communauté internationale afin de tout mettre en œuvre pour éviter le pire au Burundi.

La justice burundaise tout comme les autres mécanismes en charge de promotion et protection des droits humains devraient se ressaisir et ainsi rompre avec la pratique actuelle où ils restent nonchalants face aux violations graves commises par l'Exécutif burundais.
